



**SPRL GESTICARO  
COMPTABILITÉ ET SYNDIC D'IMMEUBLES**

AVENUE GUSTAVE LATINIS 173  
1030 BRUXELLES  
GESTICARO@SKYNET.BE  
TEL 02/241.87.59  
FAX 02/241.17.32  
VISITES SUR RENDEZ-VOUS

AGREATION IPCF 70357243

CENTURY 21 Diamant  
c/o TOLU SANDRA

V/Réf.: DETROY

N/Réf.: JACINTHES / DETROY

**INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LA  
PERSPECTIVE DE LA CESSION DE BIEN(S)**

IMMEUBLE: ACP RESIDENCE "JACINTHES 90"

Avenue Gustave Latinis, 90  
1030 Bruxelles

BIEN(S): appartement 2<sup>ème</sup> gauche + garage n° 9

QUOTITES: 64 / 1024

CANDIDAT VENDEUR: succession DETROY

Maitre, Madame, Monsieur, Messieurs,

Veuillez trouver, en annexe, les informations demandées conformément à l'article 577-11 § 1 du Code Civil et en vertu de la nouvelle loi du 1er septembre 2010.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

**1<sup>o</sup> le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :**

- Fonds de roulement :  $4.243,74 \text{ €} \times 64 / 1024 = 265,23 \text{ €}$

- Fonds de réserve : reste appartenant à l'ACP.

**2<sup>o</sup> le montant des arriérés éventuels dus par le cédant :**

A venir au moment de l'acte

**3<sup>o</sup> la situation des appels de fonds, décidés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :**

Décision à l'AG du 19.11.2019 de constituer un fonds de réserve pour alimenter par des appels de fonds annuels de 13.000 € à partir du 01.07.20

**4<sup>o</sup> le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :**

Néant

**5<sup>o</sup> les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années :**

En annexe vous trouverez

- les PV des 3 dernières années

- les décomptes de charges des 2 dernières années

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Il s'agit du bilan au 30.06.2019 qui fait partie des documents en annexe.

7° Frais des présentes : à charge du Vendeur